



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6263^e séance

Jeudi 21 janvier 2010, à 10 h 15
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Zhang Yesui	(Chine)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Takasu
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Puente
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Parham
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation en Côte
d'Ivoire

Vingt-troisième
rapport du
Secrétaire général
sur l'Opération des
Nations Unies en
Côte d'Ivoire
(S/2010/15)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Vingt-troisième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2010/15)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Djédjé (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Choi Young-Jin, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Djédjé à prendre place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/15, qui contient le vingt-troisième rapport d'activité du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Choi Young-Jin. Je lui donne la parole.

M. Choi (*parle en anglais*) : Depuis le dernier exposé que j'ai présenté au Conseil, en septembre 2009 (voir S/PV.6168), le processus électoral ivoirien a accompli des progrès remarquables dans un environnement pacifique. Le traitement des données concernant l'inscription d'environ 6,3 millions d'électeurs s'est achevé avec succès en novembre. Cela a permis à la Commission électorale indépendante de publier le 23 novembre une liste électorale provisoire, avec 5,3 millions de noms confirmés et environ un million de noms à confirmer. Cette liste provisoire est équilibrée, crédible et elle est le fruit d'un consensus entre les principaux protagonistes politiques ivoiriens.

La procédure de recours lancée le 24 novembre 2009, qui a permis aux personnes non répertoriées de faire vérifier leur situation, s'est terminée le 9 janvier dernier. Elle a permis de retrouver la trace de 500 000 personnes supplémentaires. Ceci devrait constituer la base d'une liste électorale définitive composée de 5,8 millions de personnes.

Cependant, un contentieux inattendu est apparu à propos de la procédure de recours quand la Commission électorale indépendante a vérifié par recoupement les noms d'un million de personnes non répertoriées et qu'elle a établi une seconde liste de 429 000 personnes répertoriées. Une polémique est née concernant cette seconde liste semi-officielle. La Commission électorale indépendante a expliqué que cette liste avait été établie uniquement à pour être utilisée par 31 surveillants régionaux de la Commission. Le camp présidentiel conteste cette explication et affirme que cette liste semi-officielle a été utilisée pour semer le trouble dans la procédure de recours officielle. Le différend qui entoure la deuxième liste de 429 000 personnes n'a pas encore été réglé. Plusieurs semaines pourraient s'écouler avant que le processus électoral ne reprenne de la vitesse.

L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) fera de son mieux avec les protagonistes de l'Accord politique de Ouagadougou, notamment le Bureau du Facilitateur, dans le but de minimiser le retard et d'établir une liste électorale définitive aussitôt que possible. Une fois que la liste électorale aura été établie comme prévu, en février 2010, il ne restera plus que trois étapes à franchir en six semaines avant l'élection présidentielle. La première étape durera deux semaines : il s'agit de produire environ 6 millions de cartes d'identité et 5,8 millions de cartes d'électeur. La deuxième étape durera deux semaines : elle sera consacrée à la distribution de ces cartes et au transport

des matériaux électoraux vers les quelque 10 000 bureaux de vote. La troisième et dernière étape durera également deux semaines, pendant lesquelles aura lieu la campagne présidentielle. Ce calendrier nous mènera jusqu'au printemps 2010 et aux élections présidentielles en Côte d'Ivoire.

Au-delà du différend concernant la liste électorale, un obstacle potentiel pourrait gêner le déroulement de ce calendrier électoral. Il s'agit de la question de la réunification du pays. En ce qui concerne le quatrième accord complémentaire de l'Accord politique de Ouagadougou, également appelé Ouaga IV, qui a été signé en décembre 2008, une réunification de facto doit être achevée deux mois avant l'élection présidentielle. Les progrès à cet égard sont extrêmement lents. Pourtant, tous les protagonistes de l'Accord politique de Ouagadougou sont jusqu'à présent restés sur la position que le manque de progrès concernant la réunification ne devait pas compromettre le processus électoral.

Dans le même temps, dans le domaine de la sécurité, le Président Laurent Gbagbo et le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso ont conjointement proposé de déployer, pour une période limitée de trois mois, une unité militaire de 500 hommes du Burkina Faso, dans le cadre de l'ONUCI. L'ONUCI estime que cette proposition doit être appuyée.

Pour terminer, si nous trouvons des solutions aux problèmes de la seconde liste électorale et de la réunification, nous assisterons enfin au printemps 2010 à cette élection présidentielle attendue depuis si longtemps.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Choi de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Djédjé (*Côte d'Ivoire*) : Je voudrais saisir l'occasion offerte par la présentation de ce vingt-troisième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2010/15) pour faire part au Conseil des derniers développements dans la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou.

Mais auparavant, je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple ivoiriens, exprimer nos condoléances les plus attristées aux familles des employés des Nations Unies qui ont été tués la semaine dernière pendant le tremblement de terre qui a ravagé

Haïti. Je voudrais particulièrement évoquer la mémoire de M. Hédi Annabi, qui aura tant fait pour le retour de la paix en Côte d'Ivoire. Pendant toutes ces années, il a contribué de manière significative au succès du processus de paix ivoirien. Je voudrais également étendre la compassion des autorités ivoiriennes à tous les États fournisseurs de contingents qui ont perdu des hommes et des femmes dans cette tragédie.

Qu'il me soit enfin permis de réitérer l'expression de notre plus grande sympathie au Gouvernement et au peuple haïtiens et l'assurance de notre solidarité face à cette dure épreuve qu'ils traversent. Le Gouvernement ivoirien a d'ailleurs décidé de faire un don de 1 million de dollars. Ce geste constitue la contribution ivoirienne à la chaîne de solidarité internationale en faveur d'Haïti.

Comme mentionné dans le rapport du Secrétaire général, la situation générale en Côte d'Ivoire demeure stable et des progrès notables ont été réalisés au cours du dernier trimestre de l'année 2009. La publication de la liste électorale provisoire, l'ouverture de la période du contentieux électoral ainsi que la validation des candidatures à l'élection présidentielle témoignent du bon déroulement du processus de sortie de crise.

Les Ivoiriens sont pressés d'aller aux élections, mais je voudrais préciser qu'ils sont pressés d'aller à des élections transparentes et crédibles. Pour le Gouvernement ivoirien, les conditions pour la tenue d'un scrutin présidentiel transparent et juste sont liées à la confection d'une liste électorale crédible au-dessus de tout soupçon et également à l'organisation du vote dans un environnement sécurisé.

À propos de la liste électorale, l'actualité en Côte d'Ivoire a été marquée ces jours-ci par l'affaire des fraudes dont le Président de la Commission électorale indépendante aurait été l'auteur. À ce sujet, il faut dire qu'il est vrai que le Président de la Commission électorale indépendante a mené des opérations irrégulières qui ont jeté la suspicion sur cette structure et qui ont entraîné à juste titre des dénonciations et des appels à un plus grand contrôle des activités de la Commission électorale indépendante.

C'est pourquoi le Premier Ministre Guillaume Soro, après concertation de toute la classe politique ivoirienne et du Facilitateur, le Président Blaise Compaoré, a mis sur pied un comité de suivi chargé de renforcer les capacités de la Commission électorale indépendante et de restaurer la confiance des Ivoiriens en cette structure, qui joue un rôle central et

prééminent dans le processus de sortie de crise. Cet incident dans le déroulement de la dernière phase du processus électoral entraînera évidemment une perturbation mineure du chronogramme adopté à Ouagadougou le 3 décembre dernier pour la tenue de l'élection présidentielle.

Tous ces efforts ne serviraient à rien si l'élection présidentielle se déroulait dans un environnement non sécurisé. A cet effet, et pour à la fois pallier le déficit en nombre des Casques bleus et celui des brigades mixtes du Centre de commandement intégré, le Président Laurent Gbagbo et le Facilitateur du dialogue direct, le Président Blaise Compaoré, ont sollicité le déploiement rapide d'un contingent militaire burkinabé.

Cette requête a été soumise au Conseil de sécurité avec les recommandations favorables du Secrétaire général. Ces troupes participeront à la sécurisation du processus électoral et seront sous mandat onusien pendant trois mois. Le Gouvernement ivoirien, par ma

voix, sollicite l'appui du Conseil de sécurité pour le déploiement effectif de ce contingent.

Je voudrais terminer mon propos en indiquant à nouveau que les Ivoiriens sont certes pressés d'aller aux élections mais pas à n'importe quelle élection, et surtout pas à des élections qui les ramèneraient à la case départ, c'est-à-dire, dans un nouveau conflit. Les Ivoiriens sont pressés d'aller à des élections transparentes et crédibles avec une liste électorale fiable conformément aux critères de certification définis par l'Organisation des Nations Unies. C'est à cela que s'attelle avec rigueur et célérité le Premier Ministre, avec l'appui du Facilitateur, et pour lequel le soutien du Conseil de sécurité est requis.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.